



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 204/2026

OBJET : TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD116 DIRECTION BONCOURT-LE-BOIS.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux pour la création d'un giratoire sur la RD116 sortie de Nuits-Saint-Georges direction Boncourt-Le-Bois, il convient de réglementer la circulation sur la RD116.

ARRÊTE

Article 1 – Entre le 25 mai et le 15 septembre 2026 la RD116 sera fermée à la circulation à partir du giratoire de la route d'Agencourt jusqu'au croisement avec la route de Boncourt.

Article 2 – Une déviation sera mise en place au droit du giratoire avenue de Cîteaux pour route d'Agencourt puis rue Cremer et route de Boncourt, dans les deux sens de circulation.

Article 3 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « NOIROT » chargée des travaux.

Article 4 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 18 mai 2026.

Le Maire,
Alexandre SUCHET

